

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.01.2021	10h45		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes socialiste et PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 17.004
Titre : Amendement au projet de loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS)		
Contenu :		
Article 28, alinéa 1		
¹Après consultation <u>du Grand Conseil</u> , le Conseil d'État statue sur les demandes de concession et les oppositions par voie de décision.		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Doris Angst		